



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **7 janvier 2013**

Décision n° **B-2013-3854**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Travaux de restructuration de la station relais d'eau potable de Darcieux - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mercredi 26 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 8 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Barge, Claisse (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Daclin, Bernard R., Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 7 janvier 2013**Décision n° B-2013-3854**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Travaux de restructuration de la station relais d'eau potable de Darcieux - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2010-1287 du Conseil du 15 février 2010 a été décidée une individualisation partielle de programme à hauteur de 119 600 € TTC pour les études préalables sur l'opération n° 1P020O2106 Saint Genis Laval - station de pompage.

Par délibération n° 2012-2931 du 16 avril 2012, le Conseil de communauté a autorisé l'individualisation complémentaire de programme à hauteur de 2 272 400 € TTC pour la réalisation des travaux de restructuration de la station relais d'eau potable de Darcieux à Saint Genis Laval sur l'autorisation de programme globale P20 - eau potable - opération n° 1P20O2160.

Ces travaux consistent au redimensionnement des équipements hydrauliques et à leur réagencement au sein de la station de sorte à faciliter leur accès et minimiser les temps d'intervention sur chacun. Pour permettre une continuité de service pendant les travaux et un phasage moins complexe, il a été retenu la mise en place d'installations provisoires en extérieur lors de la phase chantier.

Les travaux à réaliser seront également accompagnés d'une sécurisation du site et de ses abords ainsi que d'un embellissement des ouvrages pour une meilleure intégration paysagère.

Une procédure adaptée restreinte a été lancée pour la réalisation de ces travaux en application des articles 144 et 146 du code des marchés publics, la Communauté urbaine de Lyon agissant en qualité d'entité adjudicatrice dans le cadre des articles 134 et 135 du code des marchés publics.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant de l'entité adjudicatrice, par décision du 12 décembre 2012, a classé première l'offre de base jugée économiquement la plus avantageuse du groupement d'entreprises SPIE Batignolles PetavIt/Ineo Reseaux Est/Carrion TP, pour un montant de 862 897 € HT, soit 1 032 024,81 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour la réalisation des travaux de restructuration de la station relais d'eau potable de Darcieux à Saint Genis Laval et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises SPIE Batignolles PetavIt/Ineo Reseaux Est/Carrion TP pour un montant de 862 897 € HT, soit 1 032 024,81 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera prélevée sur l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable, individualisée le 16 avril 2012 à hauteur de 2 392 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget annexe des eaux, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 600 000,00 € TTC en 2013,

- 432 024,81 € TTC en 2014,

sur l'opération n° 1P20O2160.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des eaux - compte 2313 - pour un montant de 1 032 024,81 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 janvier 2013.